



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20251201-2025_47-DE
Reçu le 03/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 47/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille vingt cinq

Le 1^{er} décembre

présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

votants : 13

Date de la convocation du conseil : 27 décembre 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Claudia
STAUBMANN, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE
FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Eric CHERON,

Anaïs SARDAN a donné procuration à Frédéric VARGUES, Daniel MAURIE

OBJET : Décision Modificative N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Communal 60300 de l'exercice 2024,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux
modifications suivantes, afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement :

Investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
	1641	Emprunts	50 000 €	16	1641	Emprunts	50 000
Total Dépenses			50 000 €	Total Recettes			50 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à xx voix pour et xx voix
contre :

- Approuve les modifications présentées ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à mettre en œuvre cette décision modificative
N°1 sur le Budget Communal 2025

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 02 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr